

DÉLIBÉRATION N° 20190056 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU BILLETREDUC DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

Lors de la séance du 19 mai 2015, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion au réseau BilletRéduc afin de permettre un plus grand accès aux spectacles de la saison culturelle.

Il s'agit d'une vente par internet avec possibilité pour l'organisateur de réaliser des offres promotionnelles.

Le principe adopté est le suivant : 15 jours avant le spectacle et sur certains spectacles, le « tarif plein » pourrait être ramené dans le cadre d'une offre promotionnelle sur le site de BilletRéduc au tarif 3.

Une décision du maire fixe au fur et à mesure les spectacles concernés et les réductions appliquées.

Ce dispositif a été utilisé deux fois lors de la saison 2018/2019.

Il est proposé de le renouveler pour les trois prochaines saisons culturelles (2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion au dispositif BilletRéduc pour les trois prochaines saisons culturelles,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- **de donner** délégation à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour décider de l'application de la réduction dans le cadre du dispositif BilletRéduc tel que décrit ci-dessus et pour signer tout document se rapportant à cette décision.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD